



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE ET ÉCRITE

Projet de règlement 610-2020

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 610-2020, amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 562-2017 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance publique tenue le 14 septembre 2020, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté, par la résolution n°2020-09-272, le projet de règlement n° 610-2020, amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 562-2017, visant à conserver le caractère boisé des terrains situés dans la zone RE-9.1.

1. Conformément à l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 4 juillet 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 :

A- Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 5 octobre 2020, à 18h00 au Centre communautaire de Sainte-Cécile-de-Milton situé au 130, rue Principale;

B- La consultation publique est accompagnée par une consultation écrite. Les personnes et les organismes intéressés à s'exprimer sur ce projet de règlement, doivent, à compter du 20 septembre 2020, adresser leurs commentaires par écrit au conseil, lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :

Yves Tanguay, Directeur général et secrétaire-trésorier

112, rue Principale Sainte-Cécile de Milton (Québec) J0E 2C0

ou par courriel à l'adresse direction@miltonqc.ca, et ce, au plus tard le 5 octobre 2020, à 16 heures.

2. En résumé, ce projet de règlement a pour objet ce qui suit:

Pour la zone RE-9.1 :

- A- Ajouter l'objectif qui vise à maximiser la conservation des arbres matures existants, permettant de préserver le caractère boisé des terrains, dans le cadre des travaux d'aménagement;
- B- Ajouter le critère d'évaluation relatif à l'aménagement des terrains, pour que les surfaces de terrain boisées doivent être conservées le plus possible, afin de préserver le caractère naturel du site et d'une bande de terrain boisée d'une largeur considérable en bordure des limites des terrains.

3. Le projet de règlement concerne uniquement la zone indiquée ci-dessus et dans l'annexe I ci-jointe.

4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au jeudi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site WEB de la municipalité, à la section « Affaires Municipales-Service du Greffe-Avis publics ».
5. À la suite de la consultation écrite et de la consultation publique, le conseil municipal pourra adopter le règlement 610-2020, amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 562-2017, lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 18 septembre 2020.

Yves Tanguay,

Directeur général et secrétaire-trésorier

PROJET DE RÈGLEMENT

ANNEXE 1

ZONE RE-9.1

